

# Définir des objectifs de gestion

## Gérer un espace protégé : protéger un site...

La gestion forestière en zone protégée s'articule autour de trois éléments fondamentaux : la protection du site, l'amélioration des peuplements existants et des reboisements, l'accueil du public. Pour le gestionnaire, une première question se pose : « Quel sera l'objectif prioritaire ? »

Si certains gestionnaires sont amenés à envisager de confier à un tiers la gestion de l'accueil — est-il nécessaire de rappeler que certains techniciens de terrain passent un tiers, voir la moitié de leur temps à la collecte des ordures dans les zones d'accueil ? — ce n'est pas encore une réalité et cette donnée est à intégrer complètement dans la réflexion globale pour la gestion des massifs protégés.

Dans un espace boisé soumis à des contraintes environnementales particulières, l'objectif prioritaire est la protection du milieu, la conservation du patrimoine naturel (conservation des espèces, des biocénoses, des paysages...) tout en privilégiant les rapports de l'homme et de la nature, même si certains sites protégés sont actuellement fermés au public. Dès lors, les autres objectifs se trouvent subordonnés à cet objectif prioritaire.

Tout organisme de gestion doit se poser la question préalable : « A quoi veut-on arriver ? ».

## ... avoir les moyens d'atteindre un objectif...

Mais lorsque le gestionnaire se pose cette question il doit avoir présent à l'esprit les moyens dont il dispose pour y répondre. Et pour bien gérer un espace protégé, encore faut-il connaître les coûts des moyens utilisés pour atteindre un objectif !

Le système fiscal actuellement en vigueur est basé sur le fait que la protection de la nature est partiellement financée par la « construction » : chaque département dispose de la taxe départementale des espaces verts (TDEV) perçues sur toutes les constructions. Mais actuellement son utilisation relève d'un grand désordre. Un département peut tout autant acheter des espaces que gérer les espaces existants. Or actuellement la TDEV est plus utilisée au titre de l'acquisition que de la gestion. Les moyens disponibles pour gérer sont donc faibles.

D'autre part, aucune analyse précise n'a été réalisée, permettant de fournir aux Conseils généraux des éléments de référence sur l'utilisation de la TDEV. Cette analyse permettrait de fixer un seuil maximum d'acquisitions permettant de conserver la masse budgétaire nécessaire à la gestion des espaces acquis.

Les problèmes de gestion sont aujourd'hui des points réglés au jour le jour, et la perspective à long terme de la gestion forestière perd ici toute sa valeur.

## ... l'affaire d'une équipe pluridisciplinaire

Tous les participants sont unanimes : il faut mettre en place auprès du gestionnaire d'un espace protégé un comité de gestion qui regrouperait tous les utilisateurs du site, des scientifiques, des chasseurs, des associations de protection... à l'image des comités scientifiques des Parcs. Le gestionnaire aurait ainsi une information pluraliste, l'information du public serait facilitée et les moyens disponibles pourraient être mis en commun.

Il est nécessaire d'intégrer les structures volontaristes (associations de défense...) qui peuvent apporter aux professionnels une vision différente et des intérêts différents, indispensables dans une réflexion globale de gestion. La place des petits propriétaires est importante. C'est aussi par leur information, leur motivation, que passe la gestion des espaces forestiers à protéger.

## ... pourquoi ?

Sur le département des Bouches-du-Rhône, une réflexion est menée depuis 1977 sur les problèmes liés à la gestion des espaces dits « naturels ». Réalisée par une dizaine de services et organismes, cette réflexion a fait l'objet d'un livre : La colline. Défis et paradoxes des forêts dans les Bouches-du-Rhône, (édition DDAF/ADEAR), 1986. Hélène Sourd, de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Bouches-du-Rhône, nous a fait part de ses réflexions : « Depuis quelques années, [...] force est de constater qu'on veut défendre et protéger les espaces naturels dans les Bouches-du-Rhône. Mais sans toujours savoir comment. Mais sans toujours comprendre pourquoi. L'opinion publique, les

associations de toutes sortes se montrent de plus en plus intolérantes et en viennent parfois jusqu'à interdire que quiconque touche à la nature. »

*Extrait de « La Colline » (p. 129-130) :*

« La terminologie employée par les spécialistes pour qualifier des espaces « naturels » de « monuments naturels » ou de « patrimoine de l'humanité », se résume chez les habitants et utilisateurs de ces espaces par le terme de « colline » (ou « garrigue » dans la région de Montpellier).

Une analyse sociologique et ethnologique a été faite pour essayer de comprendre la symbolique de ce mot dans l'esprit des gens. Nous nous sommes alors aperçus, nous gestionnaires au sens large, que nous avions tous tendance à projeter notre propre mode d'approche. On a tendance à dire : « c'est moins propre qu'avant, il faut reboiser autrement, il faudrait apprendre aux gens à emprunter les sentiers... ». Ce mode de réflexion concerne en fait moins de 10 % de la population.

Pour les autres, la nature, la colline ont des évocations extrêmement différentes qui peuvent être uniquement du simple décor, c'est là parce que ça a toujours été là, et non pas parce que c'est joli à voir. La colline symbolise la permanence, et dans notre société où on a l'impression que tout va trop vite, elle symbolise ce qui devrait rester.

De là, toute une série d'attitudes et de motivations, de conservation, de protection, de défense, de gestion... tous les mots se mélangent.

La gestion évoque une symbiose très grande entre l'homme et son territoire. Nous véhiculons toute une série de clichés, d'idées reçues, qui fabriquent un peu ce qu'on appelle « la Provence éternelle », qui peut justifier tout et n'importe quoi. Nous entretenons le mythe de la forêt parfaite, magnifique. Il n'y a pas de réponse à donner en terme de gestion, sinon que de raisonner en terme de zonage (zones ND du POS...) revient à fonctionnaliser et à réduire le milieu naturel, à l'appauvrir. Nous empêchons cette symbiose que l'on recherche par ailleurs. Donc comment faire ?

Est-ce que l'étape de zonage que nous vivons est une étape indispensable dans notre civilisation ? C'est possible. C'est à espérer, sinon nous pouvons nous poser la question de savoir où l'on va. Il nous appartient, à très long terme, de réfléchir à d'autres méthodes d'approche, mais pour nous, raisonner en termes de défense de la nature revient à raisonner en stratégie d'attaque et de défense. Est-ce vraiment notre rôle ? »

D. V.

## ***Se former. S'informer. Former. Informer***

**L**a gestion est un terme purement humain et l'homme fait partie intégrante de l'écosystème de la forêt méditerranéenne. Quelle doit être la place de l'homme dans cet écosystème, sans que le poids de « l'humain » écrase le poids de la nature ?

A l'ère du développement de la communication, curieusement, le milieu forestier est en mal de communication. Communication entre professionnels, communication entre les partenaires concernés, communication avec le grand public, rien ne fonctionne vraiment comme nous le souhaiterions. Aujourd'hui, une seule question est posée : « quel message souhaitons-nous transmettre et à qui s'adresse-t-il ? »

La forêt, par la fréquence de ses incendies, monopolise les médias qui ne cessent de vanter les bienfaits du débroussaillage systématique des espaces boisés. Il suffit d'« oublier » de parler de l'obligation des 50 mètres de sécurité autour des habitations pour que le petit propriétaire, soucieux de se préserver du feu, se transforme en « bon fores-

tier » à l'instar de la « bonne ménagère qui lave plus blanc » ! Il débroussaillera, car débroussailler, c'est aussi faire propre.

Les moyens disponibles en matière de vulgarisation forestière sont trop peu nombreux par rapport aux besoins enregistrés. Un centre de formation spécifique à la forêt méditerranéenne s'avère nécessaire pour apporter un complément de formation à l'ensemble des forestiers de la région. Une fois cette entité créée, elle pourra devenir un « centre culturel forestier » où formation et information se côtoieraient, où professionnels et amateurs de la forêt se rencontreraient.

L'association « Forêt méditerranéenne » pourrait être à l'origine de cette création. Parallèlement, les prochaines Rencontres d'Avignon pourraient avoir comme thème « l'information » avec pour objectifs : faire le point sur la nature des messages transmis et sur la qualité de ces messages ; qu'est-ce que l'on veut dire ? qui veut dire quoi ? comment ?

D. V.

# Quelques réflexions nécessaires à la lecture vécus au sein du groupe

**F**orêt méditerranéenne ! Oh combien ce terme peut recouvrir de sens selon les connaissances et la culture de celui qui en parle : c'est la « colline » du villageois méditerranéen, qui va chercher champignons, asperges ou lapins, c'est le « décor vert » de l'urbaniste, c'est l'espace boisé ou reboisible du forestier, c'est la « réserve foncière » pour l' élu local !... C'est de toute façon, un espace de nature dans lequel chacun puise selon ses goûts ou son appétit. Lorsque l'écologiste et le juriste s'en mêlent, cet espace de nature devient un lieu sacré, réservé, voire interdit. Les contraintes juridiques ou administratives qui pèsent alors sur lui visent à lui conférer ce caractère de sanctuaire.

Envisager dans ces conditions les actes de gestion est un exercice redoutable auquel le groupe s'est astreint; multiforme lui-même, il a dû, au préalable, définir un vocabulaire qui soit compris et accepté par chacun; l'exemple le plus probant dans cette terminologie est le vocable « aménagement » :

- pour le forestier, il se définit comme l'acte contractuel qu'un gestionnaire d'un peuplement forestier établit avec le propriétaire pour mettre en œuvre une politique de gestion à plus ou moins long terme; cet aménagement comporte donc l'ensemble des actions nécessaires pour mener ce peuplement vers la forme souhaitée :

- pour l'urbaniste ou l'architecte, il définit des actes volontaires permettant à l'espace naturel de jouer un certain nombre de fonctions souhaitées;

- pour l'ingénieur, il va recouvrir les équipements à y installer;

- pour l' élu, ce pourra être l'acte de transformation de l'espace de nature en un lieu où d'autres activités économiques pourront voir le jour.

Il a donc fallu d'abord se comprendre. Evoquer ensuite ce qu'exprimait pour chacun, selon sa propre sensibilité, l'acte de gestion : gérer un espace de nature tel un maquis ou une pinède, ce peut être pour l'un

**Georges J. Aillaud.** Laboratoire phytomorphologie expérimentale, UER de sciences naturelles, 3, pl. Victor Hugo, 13331 Marseille, cedex 3.

**Jean-Philippe Beau.** Direction départementale de l'équipement (DDE) du Var, 13, imp. Assani, 13007 Marseille.

**Jacqueline Bellon.** Association de défense des sites de Châteauneuf-le-Rouge, 2, allée des Argelas, Châteauneuf-le-Rouge, 13790 Rousset.

**Florence Blanchet.** École nationale supérieure de Paris (ENSP), étudiante, 78000 Versailles.

**M<sup>me</sup> Bonfils.** Jardins d'Oc, 9, av. de la Gaillarde, 34000 Montpellier.

**Karin Blomberg.** Étudiante en géographie, Université de Paris I, 84710 Lacoste.

**Marcel Briole.** Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de Vaucluse, Cité administrative, 84022 Avignon cedex.

**Alain Chaudron.** Office national des forêts (ONF), 46, av. Paul Cézanne, 13100 Aix-en-Provence.

**Christophe Chauvin.** ONF Barcelonnette, 9, av. de la Libération, 04400 Barcelonnette.

**Pascal Chondroyanis.** ONF Barcelonnette, 9, av. de la Libération, 04400 Barcelonnette.

**Jacques Claudin.** Parc national du Mercantour, 23, rue d'Italie, 06000 Nice.

**Anne de Corlieu-Lavau.** Protection sites et littoral Le Brusca, presqu'île du Cap Sicié, BP 25, Le Brusca, 83140 Six Fours.

**Nerte Dautier.** Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (DRAE), 7, rue Thiers, 13100 Aix-en-Provence.

**Jean-François Desbouis.** Centre d'études nucléaire (CEN) de Cadarache, Sere Bât. 180, 13115 Saint-Paul Lez Durance.

**Pierre Descombes.** Centre de formation professionnelle forestière (CFPF), 26780 Châteauneuf du Rhône.

**Pierre Donadiou.** ENSP, enseignant, 6 bis, rue Hardy, 78000 Versailles.

**Pascale Dubois.** Étudiante DESS, Aménagement rural et développement local Montpellier, 3, rue des Claires, 28150 Voves.

**Dominique Dubray.** Office national de la chasse, service technique, BP 6074, 34030 Montpellier cedex.

**Marcel Faure.** Union régionale vie nature (URVN), Plan de Gaubert, 04000 Digne.

**Virginie Formige.** ENSP, étudiante, 78000 Versailles.

**Jean-Philippe Grillet.** Conservatoire du littoral, 1, bd Charrier, 13090 Aix-en-Provence.

**Émilienne Gross.** Association de sauvegarde de l'Estérel (URVN), 52, av. du Maréchal Juin, 06400 Cannes.

# préalables des débats de travail

**Jean-Paul Hétier.** Institut des aménagements régionaux et de l'environnement (IARE), domaine de Lavalette, av. du Val de Montferrand, 34100 Montpellier.

**Jean Jaboin.** La Claire Maison, La Pourrague Vaucluse, 2, rue Louchon, 84000 Avignon.

**Mohamed Kort.** Environnement-Forêt Algérie, 19, bd des Frères Bouafia, Tlemcen, Algérie.

**Jean-Claude Lacassin.** Société du canal de Provence, BP 100, Le Tholonet, 13603 Aix-en-Provence.

**Christine Lavorel.** Les Hauts de Saint-Priest, bât. B5, av. des Moulins, 34080 Montpellier.  
**Jacques et Clémence Lefèbvre.** 18, rue F. Guillard, 78220 Viroflay.

**Charles Lopez.** « Germanor », L'Arbre blanc, BP 5, 66700 Argeles-sur-mer.

**Marc Marcesse.** Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) Méditerranée, DDCF-SFMN, BP39, 13679 Les Milles cedex.

**Vivianne Maurin.** Parc national du Mercantour, 23, rue d'Italie, 06000 Nice.

**Jean-Luc Mercier.** IREO Château de Mondy, 26300 Bourg-de-Péage.

**Pierre Morizot.** Cosina, président, 16, rue de la Rotonde, 13001 Marseille.

**Marielle Noé.** 46, rue Daumier, 13008 Marseille.

**Philippe Pagezy.** ONF, av. Antoine Vivaldi, 84000 Avignon.

**Catherine Puech.** Sud Atelier-Adept, 28, rue François Arago, 13005 Marseille.

**Daniel Reboul.** Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel, ONF Digne, 1, allée des Fontainiers, 04000 Digne.

**Denis Reudet.** Office national de la chasse, BP 6074, 165, av. Paul Rimbaud, 34030 Montpellier.

**Patrice Reynaud.** 2, rue du Colonel Payan, 04000 Digne.

**Évelyne Reyreau.** Le Montcalm-C4, 200, rue Michel-Ange, 34000 Montpellier.

**Michelle Ruze.** Ateliers des espaces naturels, Direction nationale de la protection de la nature.

**Hélène Sourd.** DDAF Bouches-du-Rhône, 25, rue Rigaud, 13007 Marseille.

**Jacques Vergne.** Coreven, 27, bd Rabatas, 13008 Marseille.

**Maria da Gracia Viegas.** Parque natural da Arrabida, rua da Lapa 73, 1200 Lisboa, Portugal.

**Maurice Wellhoff.** Centre permanent d'initiation à la forêt provençale, Che. du Loubatas, 13860 Peyrolles.

**Michel Wolf.** Communauté économique européenne (CEE) Bruxelles, Belgique

ne rien faire; protéger, ce peut être pour l'autre le transformer en une strate arborée complètement artificialisée.

On trouvera dans les exemples cités et décrits une sorte de kaléidoscope de cet interventionnisme plus ou moins « dur ». Presqu'unaniment, le groupe s'est inquiété de la place prise dans le discours officiel, souvent relayé par les médias, d'idées plus ou moins simplistes ou manichéennes du style: « La forêt résineuse ça brûle, la forêt feuillue ça brûle moins, plantons donc des feuillus », oubliant que bien souvent le pin, espèce de lumière est une étape quasi obligatoire pour occuper la place vide; ou encore, « pour empêcher la forêt de brûler, débroussaillons ! » oubliant là encore que le débroussaillage, acte nécessaire pour la protection de lieux habités ou de voies utilisées pour la lutte contre le feu devient souvent acte dangereux par son emploi abusif, multiplicateur des sources d'incendies, il peut aussi entraîner la destruction directe du peuplement qu'on veut protéger.

Le groupe a souhaité que l'information du public sur la forêt méditerranéenne soit menée autrement que par le biais de la prévention contre les incendies. L'association « Forêt méditerranéenne » a certainement un grand rôle à jouer dans cette sensibilisation.

Mais la conclusion la plus nette à laquelle il est arrivé, est que gérer une forêt méditerranéenne surtout lorsqu'elle est soumise à des contraintes particulières, requiert une somme de connaissances et une addition de compétences telles que la gestion ne doit pas être le fait de techniciens isolés aussi compétents soient-ils; elle doit au contraire être la résultante des efforts combinés des techniciens, des scientifiques, des membres des associations, des élus...

Puisse la tribune de Foresterrannée 1987 nous avoir permis d'être entendus et de concourir ainsi à une meilleure sauvegarde de la forêt méditerranéenne !

A. M.